

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans Val de Loire Tourisme lance un label pour valoriser la qualité d'accueil de ses partenaires en 2019

Orléans Métropole développe l'attractivité de son territoire : après avoir obtenu le classement de son centre-ville en zone touristique à l'été 2018, son Office de tourisme propose aux établissements métropolitains d'obtenir le nouveau label « Qualité Accueil », en devenant partenaires en 2019.

Depuis début décembre 2018, les hôtels, restaurants, campings, commerces, prestataires de loisirs de la métropole d'Orléans sont invités à devenir partenaires d'Orléans Val de Loire Tourisme pour l'année 2019. En adhérant, ils bénéficient des différents services proposés par l'office de tourisme et reçoivent le nouveau label « Qualité Accueil », attestant de leur engagement à mettre en œuvre un accueil de qualité aux touristes français et internationaux, et de leur volonté à participer au développement de l'attractivité du territoire. Le label « Qualité Accueil » certifie le respect des 8 engagements de la charte d'accueil des touristes :

- 1- Accueillir les visiteurs avec amabilité et courtoisie
- 2- Recevoir les touristes dans un lieu et un environnement propres et agréables
- 3- Être attentif à leurs demandes et leur apporter un conseil personnalisé et de qualité
- 4- Proposer, afficher et respecter des horaires adaptés à l'activité touristique
- 5- Accepter, suivre et gérer les réclamations pour s'améliorer
- 6- Apporter une information sur les potentialités touristiques (sites, activités, restaurants, commerces...) de la Métropole
- 7- Apporter une attention particulière à la clientèle touristique étrangère (notions de langues étrangères, voire traduction des informations principales : menus, tarifs, signalétique, etc.)
- 8- Pouvoir renseigner le visiteur sur la situation géographique de l'office du tourisme, sur les possibilités de stationnement ou de situation des sanitaires publics.

Déjà 140 partenaires :

Restaurants, hôtels, campings, gîtes, épiceries fines, boutiques de décoration, chocolatiers, bars, agences de voyages etc.

Une fois adhérents à Orléans Val de Loire Tourisme, les établissements reçoivent l'autocollant suivant à apposer sur leur vitrine :

